La trêve hivernale a pris fin le jeudi 31 mars

01/04/2016 à 8h08



La trêve hivernale s’est terminée ce jeudi 31 mars. Cela signifie que les locataires, ne pouvant pas payer leur loyer, pourront de nouveau être expulsés à partir du vendredi 1 avril. Entre 30.000 et 40.000 foyers sont menacés, à l’image de Loubna et sa famille.